

Qualité des eaux de baignade à Saint-Jean-de-Luz

Une surveillance de tous les instants

Les eaux de baignade font l'objet d'un contrôle :

- **quotidien** par l'agglomération Pays basque et la ville : analyses bactériologiques rapides + outils de modélisation innovants,
- **hebdomadaire** par les autorités sanitaires (Agence Régionale de Santé).

Grâce à ce contrôle, les plages luziennes sont classées en "excellente qualité".

Le Maire peut être contraint d'interdire la baignade :

- soit parce que l'océan présente un risque **pour la sécurité physique des baigneurs** (houle, vent violent, présence de méduses...),
- soit parce qu'il y a un risque **de dégradation momentanée de la qualité de l'eau** : application du principe de précaution pour la protection des baigneurs.

La dégradation momentanée de la qualité de l'eau

- **Les causes** : des pluies très importantes entraînant une saturation des réseaux et des déversements en milieu naturel (dans la Nivelle notamment) ou une défaillance technique de la collecte des eaux usées.
- **Les conséquences** : une qualité de l'eau dégradée par la présence potentielle de virus et de bactéries pouvant générer des infections de différentes sortes.

→ En fonction du résultat des analyses bactériologiques, le maire interdit ou autorise la baignade.

Pour préserver les activités littorales et réduire le nombre de jours de fermeture, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a déjà investi plus de 100 millions d'euros ces dernières années afin de rénover les réseaux d'assainissement, de créer des bassins de stockage et d'améliorer la capacité des stations d'épuration.

Information ouvertures et fermetures des plages :

- la signalétique, les drapeaux et les arrêts d'ouverture/fermeture à l'entrée ou sur les plages ;
- les sites internet : saintjeandeluz.fr plagescotebasque.com

